

DEC213417DR13

Décision portant nomination de Mme Natacha BERTRAND aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR5175 intitulée Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC201509DGDS en date du 18/12/2021 nommant Mme Marie-Laure NAVAS, directrice de l'unité UMR5175;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 12 / 12 / 2019;

Considérant que Mme Natacha BERTRAND a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée le CNRS de Montpellier du 17/05/2021 au 18/06/2021.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Natacha BERTRAND, TCN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR5175 intitulée CEFE, à compter du 21/06/2021.

Mme Natacha BERTRAND] exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Natacha BERTRAND est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier., le 14/10/2021

La directrice de l'unité
Marie-Laure NAVAS

Visa du délégué régional du CNRS

